



## Sci vente de parts sociales

Par **MARIEDOMIE**, le **07/10/2012** à **21:47**

Bonjour,

Il y a 7 ans , nous avons fait une" sci "familiale , dont je suis gérante , à parts égales , les autres associés sont ma fille, son mari , l ex- compagne et le fils de mon" ex -compagnon" , dans le but de rendre service à mon "compagnon ",qui ne pouvait obtenir à l époque un crédit , aujourd'hui mon ex" qui habite cette villa depuis + de 7 ans veut récupérer la maison en rachetant les parts sociales et garder la" sci " , la banque est d accord pour la poursuite du crédit à son nom

puisque' il a payé le crédit jusqu à présent

nous n avons jamais fait d assemblées , ni tenu de comptabilité , ni fait un bail de location à mon" ex " qui habite cette villa

les enfants sont d accord pour que mon" ex" puisse récupérer l argent qu il a versé

es ce non conforme avec la loi ,?? d avoir mis nos noms dans cette" sci " pour rendre service , et quelles sont les sanctions ?

le montage financier pour la vente et des parts sociales et la récupération financière pas mon" ex" , me semble , va poser des problèmes ,

je ne veux pas avoir d ennuis avec le fisc et je veux faire la transaction légalement

je pense qu il faudrait plutôt dans l intérêt des associés , vendre cette maison et dissoudre la" sci"

merci pour vos réponses . cordialement